#### AR PREFECTURE

063-200070712-20180920-20180920\_08-DE Regu le 02/10/2018



# **DÉLIBÉRATION**

N° 20180920-08

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président **Date de la convocation :** 13 septembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

## Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT Bernard GARCIA à Tony BERNARD Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, Jean-Pierre DUBOST, André IMBERDIS, Claude NOWOTNY, Carine BRODIN

Conseiller suppléant ayant voix délibérantes : Christian GENEST

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - ZONE DE LA POSTE A CELLES SUR DUROLLE

Rapporteur: Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

49

Suppléants ayant voix délibérantes :

1 Conseillers représentés :

Total votants :

54

### AR PREFECTURE

063-200070712-20180920-20180920\_08-DE Regu le 02/10/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de la compétence Eclairage Public;

Vu la loi de finances rectificative du 20 avril 2009 autorisant les EPCI membres du Syndicat d'Electricité à verser des fonds de concours après accords concordants du Comité Syndical et des Conseils des EPCI concernés;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11-00110 du 20 janvier 2011 approuvant l'adhésion des EPCI au titre de la compétence définie au paragraphe 3.2 de l'article 3 des statuts du SIEG ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-02853 du 12 décembre 2016 prononçant la fusion des communautés de communes « Entre Allier et Bois Noirs », « de la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière » et « Thiers Communauté » ;

Vu la délibération n° 20170427-60 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 27 avril 2017 approuvant l'adhésion au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puyde-Dôme.

Le rapporteur expose au Conseil l'objet de la délibération :

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme pour le remplacement d'un candélabre endommagé, situé à l'entrée de l'entreprise Précis Plastic Injection.

Le devis estimatif des travaux transmis par le SIEG s'élève à 1 800 € HT. Pour la réalisation des travaux, il est demandé à la Communauté de Communes le versement d'un fonds de concours représentant 50 % du montant HT auquel s'ajoute le montant TTC de l'écotaxe, soit une participation de Thiers Dore et Montagne de 900,24 €. Il est également proposé de formaliser cet accord financier par la signature d'une convention.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement des travaux d'éclairage public Zone de la Poste à Celles sur Durolle,
- Autorise le Président à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt intercommunal entre le Syndicat d'Electricité et la Communauté de Communes.

**TOTAL VOTANTS: 54 TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54** 

Conseillers présents : 50 Pour: 54

Représentés: 4

Contre:

Non-participation:

Abstentions:

on certifiée conforme, Pour ampliati

Le Président

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

